

SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL COMMERCE

Présidence collégiale à la Cité marchande

Trois coprésidents dirigeront les destinées de l'association des membres adhérents de la Cité marchande qui regroupe désormais des commerçants de Buxy et Saint-Boil.

Le 9 mars, le bureau et les adhérents de la Cité marchande, association qui regroupe une bonne partie des commerçants et artisans du bassin de vie de Saint-Gengoux, se sont réunis en assemblée générale. L'association ayant une ancienneté de deux ans et conformément aux statuts, le bureau a été automatiquement dissous. Après deux ans d'existence, les membres se sont rendus compte qu'une association dirigée par une seule personne pèse sur la qualité du fonctionnement de celle-ci. Le président porte seul la responsabilité et risque



■ Les membres du nouveau bureau de la Cité Marchande. Photo Roger LESPOUR

d'imposer ses idées avec les dangers inhérents à la tête unique. Un nouveau bureau de 13 membres a été élu mais sans attribution de responsabilité, mais avec l'idée qu'il n'y ait plus une personne responsable, mais plusieurs pour partager le travail, les idées et les responsabilités. Ce nouveau bureau s'est réuni jeudi où chacun

a apporté ses idées et est tombé d'accord sur un nouveau fonctionnement avec un responsable par commission ou pôle de fonctionnalités mais pas de président suprême. Trois pôles de fonctionnalités avec trois coprésidents et son équipe de soutien. Ce nouveau bureau s'est élargi avec l'entrée de commerçants de

Buxy et de Saint-Boil. D'ailleurs la prochaine réunion du bureau devrait se tenir à Buxy. La Cité marchande va participer à la cavalcade du 7 mai, aux marchés de nuit, au Père Noël, à la braderie et organiser la fête du Beaujolais nouveau et sa foire des 15 et 16 septembre 2018.

Roger Lespour (CLP)

LA CITÉ MARCHANDE



BASSIN DE
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

www.lacitemarchande.com